

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/033

Nomenclature préfecture :
Service :

Objet :

Le Président

certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

Conformément à la convention de
dématisation Procédure Acte.

1.1 Marchés publics

Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique
Avenant n°2 au marché n° 202203L12 (Menuiseries intérieures) relatif aux travaux de
réhabilitation avec extension du conservatoire Intercommunal à Draveil conclu avec
la société DEMATTEC.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant
délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres
Val de Seine,

VU la décision du bureau communautaire n° 2021-025 du 16 décembre 2021 autorisant la
signature des marchés publics de travaux de la réhabilitation avec extension du
conservatoire intercommunal de Draveil de la CAVYVS,

VU la décision n°2023/16 du 27 juin 2023 autorisant la signature de l'avenant n°1,

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires sont nécessaires à la bonne exécution du
chantier (fourniture et pose d'un bloc porte 40db pour le bureau de direction en moins-
value, changement en moins-value d'un parquet posé sur lambourdes par un parquet collé
pour le plancher haut de la salle à la cheminée et dans la salle de cours n°6, fourniture et
pose d'une porte CF 1/2h pour le local technique non affecté et fourniture et pose d'une
porte tiercée CF1H pour le local chaufferie),

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER l'avenant n°2 au marché de travaux n°202203L12 relatif à la
réhabilitation et à l'extension du conservatoire intercommunal de Draveil de la CAVYVS,
avec l'opérateur économique DEMATTEC, sise ZA les Hauts des Vignes – 6 rue du
Fromenteau à Gometz-Le-Châtel (91940)

ARTICLE 2 : Le montant des travaux en moins et plus-value est de 2 579.38 € HT, soit
3 095.26 € TTC, ce qui représente une augmentation totale du montant du marché tous
avenants confondus de 0,44%.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente
décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de l'Essonne et à Monsieur le
Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

08 FEV. 2024



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.2 au marché n. 202203L12 (Menuiseries intérieures) relatif aux travaux de réhabilitation avec extension du conservatoire Intercommunal à Draveil conclu avec la société DEMATTEC.

Date de transmission de l'acte : 12/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 12/02/2024

Numéro de l'acte : DP2024-033 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240208-DP2024-033-AU

Date de décision : 08/02/2024

Acte transmis par : Faïza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics